



éloignement géographique et séparation

Par **quentine_old**, le **30/09/2007** à **23:12**

Madame, Monsieur, bonjour,

Je suis maman d'un jeune garçon qui fête ses 11 ans au mois de novembre prochain et qui est actuellement scolarisé en classe de 6^{ième}.

Agée de 34 ans, je suis fonctionnaire dans un hôpital du Gers (32), département dans lequel nous sommes domiciliés avec mon fils depuis qu'il est né. Mon statut professionnel est stable puisque je suis titulaire de mon poste.

Le père de mon fils, âgée de 40 ans, est artisan à son compte depuis 2 ans dans la Haute Garonne (31) où il est domicilié.

A la demande du papa, nous nous sommes séparés il y a 9 ans: le droit de garde m'a été accordé et le papa bénéficie des droits de visites habituels (1 WEnd sur 2 et la moitié des vacances scolaires).

Lorsque la séparation a été effective, le père est parti habiter chez ses parents dans le département voisin (ariège - 09), puis dans les Alpes durant quelques mois et actuellement il vit dans la Haute Garonne (1 h de voiture).

Depuis notre séparation, je n'ai pas refait ma vie, j'ai vécu seule avec mon fils et je me suis consacrée à son éducation.

Pensant amortir le choc psychologique, j'ai élargi les droits de visite du papa à tous les wends depuis 9 ans, à mon domicile, il n'a accueilli son fils que très rarement chez lui. Les vacances d'été 2007 auront été les premières vacances auxquelles mon fils a pu bénéficier de 3 semaines avec son père chez sa grand-mère en Ariège, il ne l'a jamais pris jusqu'alors.

J'ai une relation amoureuse avec une personne qui habite à la frontière suisse (25) et il travaille en suisse.

J'envisage, à la fin de l'année scolaire 2007- 2008, de demander une disponibilité sur mon

lieu de travail et de le rejoindre avec mon fils : j'ai réfléchi à l'éventualité qu'il pourrait être scolarisé dans le 25 et que nous organiserions des allées venues tous les 15 jours afin qu'il puisse entretenir sa relation avec son père (1 h et demi de vol). De même, j'ai imaginé que mon fils et son père pourraient bénéficier d'un peu plus de la moitié des vacances scolaires. Dans le cadre de mon travail actuel, je peux conserver mon poste dans mon département d'origine durant 10 ans et donc revenir si nécessaire.

Le père de mon fils est paniqué à l'idée d'un éventuel départ et m'a annoncé qu'il allait prendre un avocat... Il me dit que je n'ai pas le droit de partir à 700 km? Merci de me renseigner sur mes droits. Est-il normal qu'il habite hors département depuis 9 ans et que moi je sois condamnée à rester dans le 32?.

Par **dieljote**, le **01/10/2007** à **14:51**

bonjour je vous ecrit car je pense etre bientot dans la meme situation que vous.mon ex ami m a quitte pour refaire sa vie avec une autre femme dont il a eu un enfant. par ailleurs moi j ai rencontre un homme qui habite a 700 kms de chez moi et j espere bien un jour le rejoindre avec mes enfants seulement moi je n aurai ps les moyens de payer un aller retour en train tous les 15 jours alors je lui laisserai les enfants toutes les vacances scolaires. pour l instant c est trop tot pour lui en parler et je ne sais pas si il peut refuser que je parte.Apres tout c est lui qui m a trompee et qui est parti avec une autre femme et je ne pense pas qu un juge puisse enlever des enfants a une mere alors que je n ai rien a me reprocher a part de vouloir etre heureuse! j aurai bien aime avoir des temoignagas de personnes qui auraient vecu la meme situation. si par hasard vous en avez n hesitez pas a me les envoyer merci d avance et bon courage.